



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 18 avril 2017

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

Le directeur départemental

à

Affaire suivie par Chantal BICHLER  
chantal.bichler@moselle.gouv.fr  
03 87 34 33 27

Monsieur le Maire de Metz  
Mairie de Metz  
BP 21025  
57036 METZ CEDEX 1

**Objet :** Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la sécurisation du parcours de kayak à Metz

**Réf :** CBi

**P.J :** Dossier de déclaration  
Récépissé de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Sécurisation du parcours de kayak, quartier des Iles, bassin de la Pucelle à METZ.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau: 6 avril 2017
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2017-00148
- Dossier réalisé par : Ville de Metz

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «**récépissé de déclaration**» clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie. A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,  
PI, la chargée de mission Police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER

Chantal BICHLER

